



Déclaration liminaire - CAPD du 8 juillet 2020

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

On prend les mêmes et on recommence ! Le remaniement est fait, pas de changement à l'Education Nationale... Si au SE-Unsa nous militons depuis des années pour que le turn over dans notre Ministère ralentisse parce que l'Education a besoin d'un temps long, nous espérons un changement de cap... Visiblement, ce n'est pas le choix qui a été fait et nous serons extrêmement attentifs et vigilants à l'action de notre ministre.

Nous arrivons au bout de cette année scolaire si particulière pour l'ensemble de la communauté éducative. Nous l'avons dit dans d'autres instances mais nous tenons à rappeler ici notre vive inquiétude sur les risques psycho sociaux qui risquent être mis au jour dans les semaines et les mois à venir. Les enseignants ont été en première ligne pendant toute la période, ils n'ont pas ménagé leurs efforts et effectué la majeure partie de leurs missions avec leur propre matériel. Sans être naïfs, ils attendaient un peu de reconnaissance de la part de leur hiérarchie. Si vous avez, M. le DASEN, exprimé plusieurs fois vos remerciements pour le travail accompli, nos collègues sont restés extrêmement circonspects par la proposition de Mme la Rectrice de l'attribution des Open Badges... Très honnêtement, il y a de quoi voir rouge ! Ce n'est pas de cela dont les enseignants ont besoin et il faut être totalement déconnecté de la réalité du terrain pour penser que l'idée puisse être accueillie de manière positive. Nous ne sommes pas opposés au concept des Open Badges qui peuvent effectivement permettre la valorisation de certaines compétences mais nous savons que ce n'est absolument pas ce que nos collègues attendaient en ce moment !

Vendredi soir, en guise de message de bonnes vacances, les directrices et directeurs d'école ont été destinataires d'une nouvelle vidéo du Ministre. Parmi les nombreuses annonces faites dans son discours, nous en avons retenu quelques-unes :

- modification des règles de calcul pour les décharges avec prise en compte de la situation de l'école (présence d'une ULIS par exemple)
- mise en place de 2 jours de formation par an pour l'ensemble des directrices et directeurs
- responsabilité de la programmation des 108h
- enquêtes rationalisées
- réunion régulière d'un groupe départemental de directeurs et directrices

D'après notre ministre, toutes ces mesures doivent être mises en place dès la rentrée 2020. Si, pour le SE-Unsa ces différentes propositions vont dans le bon sens, nous avons du mal à imaginer comment, concrètement, vous allez pouvoir y répondre dès septembre (en particulier sur les décharges).

Il ne faudrait pas, une fois de plus, promettre à nos collègues un pseudo allègement des tâches comme c'est le cas depuis des années. C'est bien de choses concrètes dont ils ont besoin, pas de promesse !

Le mouvement 2020 a rendu son verdict. Nous tenons ici à saluer l'énorme travail de la DPE5 et particulièrement de M. Pathé qui n'a pas compté ses heures pour que les dates prévues des résultats soient respectées.

Néanmoins, de nombreuses erreurs ont été révélées depuis : double nomination sur des postes, oubli de postes fractionnés à titre définitif... Erreurs qui, soyons honnêtes, auraient pu être évitées grâce à la présence et au regard croisé des représentants des personnels.

De plus, l'absence d'élus.e.s rend les affectations particulières opaques. Nos collègues, qui avaient parfois des doutes sur le déroulement de la phase manuelle du mouvement, sont maintenant convaincus que les nominations se font à la tête du client ! Nous n'avons aucun moyen de les rassurer

ni de les éclairer sur la manière dont vous avez procédé. Le SE-Unsa, au travers de sa fédération l'Unsa Education, continue à militer pour le retour aux anciennes prérogatives des CAP.

Pour clore sur le sujet, de nombreux collègues attendent une réponse à leur révision d'affectation. D'autres n'ont pas encore connaissance de l'intégralité de leur poste. Nous sommes le 8 juillet, les écoles se vident. Pouvez-vous nous dire quand ces enseignants sauront ce qui les attend en septembre ?

Pour rentrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour de cette CAPD :

Seulement 4 collègues ont fait le choix de saisir cette instance suite au refus de leur demande de temps partiel. Si le chiffre peut paraître raisonnable, nous pensons qu'il est surtout lié à la date à laquelle nos collègues ont reçu leur réponse. En effet, en ayant le « résultat » de l'entretien le 22 juin, certains ont fait le choix de ne pas aller plus loin dans les démarches afin de partir en vacances en étant sûrs de leur quotité de temps de travail à la rentrée prochaine. Cela ne signifie pas, pour autant, qu'ils aient compris la raison du refus... si ce n'est une question de moyen qui, aux yeux de nos collègues, ne justifie pas que leur demande soit moins valable qu'une autre ! Nous avons conscience des difficultés de gestion qui sont les vôtres mais nous estimons, au SE-Unsa, que le temps partiel est un droit et que chaque demande doit pouvoir être acceptée. Il s'agit, dans le premier degré, d'une véritable discrimination puisque la question ne se pose pas pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Certes l'organisation du service n'est pas la même, nous le savons, mais après l'année éreintante que nous venons de passer, les enseignants des écoles ont besoin de reconnaissance et de prise en compte de leurs situations individuelles particulières. Nous regrettons vivement que les collègues ayant demandé à exercer à 50% ne se soient pas vus, a minima, proposer un 75%. Faire le choix de travailler à temps partiel, c'est faire un sacrifice financier assumé et justifié pour chacun des demandeurs !

Cette CAPD est la dernière à étudier les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial. Dès l'année prochaine, vous allez devoir permettre aux Professeurs des écoles d'être pleinement acteurs de leur carrière, sans l'intermédiaire des représentants des personnels. Bien que nous soyons en désaccord avec ce principe, c'est un des objectifs affichés de la Loi de la Transformation de la Fonction publique. Aussi, nous vous interrogeons sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif dès les campagnes de promotions 2021. Pour le SE-Unsa, les collègues devront avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des éléments servant à les départager des autres promouvables avant l'établissement des tableaux de promotions et lors de l'annonce des résultats de promotions, ils devront avoir toutes les informations utiles pour leur permettre de formuler un recours, notamment leur barème, leur rang de promuable ainsi que le barème du dernier promu.

Concernant les tableaux de promotions que nous sommes amenés à examiner aujourd'hui, les élus du SE-Unsa constatent que la prise en compte de l'ancienneté dans le corps désavantage les collègues ex-instituteurs et plus largement tout collègue issu d'un autre corps, soit une discrimination au regard du droit à la mobilité professionnelle. L'AGS nous semble être un critère de départage bien plus opportun, car équitable et actualisé.

Nous réclamons aussi :

- un rééquilibrage des viviers 1 et 2 à 60/40
- un élargissement des fonctions particulières